

MISE EN ŒUVRE DU PASSEPORT BIOMETRIQUE
DEPUIS LE 9 JUIN 2009

Dans le département du Bas-Rhin, depuis le 9 juin 2009, les demandes de passeport donnent lieu à la délivrance de passeports biométriques. Ce dispositif qui vise à mieux protéger l'identité du citoyen comporte une prise des empreintes digitales au moment du dépôt de la demande et au moment du retrait du titre. La présence personnelle du demandeur est donc indispensable lors de ces deux phases.

Les passeports délivrés avant la mise en place du passeport biométrique restent valables jusqu'à leur date d'expiration.

Depuis le 9 juin 2009, les demandeurs sont invités à déposer leur demande **selon leur choix** dans l'une des 31 des communes suivantes et à retirer impérativement leur titre dans la mairie où la demande aura été déposée :

Bischheim, Bischwiller, Brumath, Drulingen, Eckbolsheim, Erstein, Fegersheim, Geispolsheim, Haguenau, Hoenheim, Illkirch Graffenstaden, Ingwiller, La Wantzenau, Lauterbourg, Lingolsheim, Molsheim, Niederbronn - les - Bains, Obernai, Ostwald, Sarre-Union, Saverne, Schiltigheim, Schirmeck, Sélestat, Souffelweyersheim, Strasbourg, Truchtersheim, Vendenheim, Villé, Wasselonne Wissembourg.

Les pièces demandées restent identiques : la liste est consultable sur www.service-public.fr.

Si vous déposez votre demande à la mairie de Geispolsheim, Molsheim, Obernai, Schirmeck, Sélestat, Truchtersheim ou Wasselonne, vous devez apporter deux photographies d'identité, récentes et identiques.

Tarifs :

	Si vous ramenez 2 photos	Si photo prise en mairie
Majeur	86 €	89 €
De 15 à 18 ans	42 €	45 €
Jusqu'à 15 ans	17 €	20 €
En cas de renouvellement de passeport comportant inscription d'un enfant et dont les droits de Timbres ont été précédemment acquittés (un passeport de 10 ans sera délivré)	43 €	44,50 €